




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-117**

Séance publique du

29 mars 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160329- lmc184787-DE-1-1
Date de signature : 30/03/2016
Date de réception : mercredi 30 mars 2016
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : CONVENTION LIANT LA VILLE ET LE SMED RELATIVE AU FINANCEMENT DE TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX TELEPHONIQUES - RUES DE LA POWDRIERE, SAINT LAZARE ET DEPLAT - PROGRAMME 2015

Le 29 mars 2016 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 24/03/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGEY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Irène MALAUZAT, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Liliane PIERRON, Madame Christine BERNARD à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO à Monsieur Francis TAULAN, Madame Souad HAMMAL à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Reine MERGER, Monsieur Christian ROLANDO à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Sylvain DIJON.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Raoul BOYER, Madame Catherine ROUVIER, Madame Josyane SOLARI.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Jules SUSINI donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Techniques
D.A.S.T. Infrastructures

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MARS 2016

Nomenclature : 8.4
Amenagement du territoire

RAPPORTEUR : Monsieur Jules SUSINI
CO-RAPPORTEUR(S) : M. CHEVALIER Eric

Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJET : CONVENTION LIANT LA VILLE ET LE SMED RELATIVE AU FINANCEMENT DE TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX TELEPHONIQUES - RUES DE LA POUDRIERE, SAINT LAZARE ET DEPLAT - PROGRAMME 2015 - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération n° DL-2015-401 du 28 septembre 2015, une convention de financement a été conclue entre la Ville et le Syndicat Mixte du Département des Bouches-du-Rhône (SMED) concernant les travaux d'enfouissement coordonnés des réseaux électriques et de communications des rues de la Poudrière, Saint Lazare et Deplat.

Cette opération a été retenue dans le cadre du programme 2015 du SMED pour un montant total de 233 460 € HT pour laquelle la Ville doit verser 143 460 € HT au titre de sa participation, imputée sur la ligne budgétaire 832 2041511 908 1644.

Dans le cadre du programme des travaux prévus dans cette opération et de l'article 8 de la convention, il convient d'intégrer l'avenant dédié à la mise en souterrain ou en technique discrète des réseaux de communications téléphoniques en coordination avec les travaux d'intégration dans l'environnement des réseaux susnommés.

Le coût de cette opération est estimé à 76 699 € TTC que la Ville versera au SMED au titre de sa participation.

En conséquence, et au vu de ce qui vient de vous être exposé, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'avenant à la convention ci-annexé,

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ledit avenant,

- **DIRE** que les dépenses afférentes à cette opération, soit un montant de 76 699 € TTC, seront imputées sur le budget de la Ville sur la ligne 832 2041511 908 1644 qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2016-117 - CONVENTION LIANT LA VILLE ET LE SMED RELATIVE AU FINANCEMENT
DE TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX TELEPHONIQUES - RUES DE LA
POUDRIERE, SAINT LAZARE ET DEPLAT - PROGRAMME 2015 -

Présents et représentés	: 52
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,
Gérard DELOCHE



Compte-rendu de la délibération affiché le : 31/03/2016
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

CONVENTION DE FINANCEMENT DE TRAVAUX
ENFOUISSEMENT DES RESEAUX TELEPHONIQUES
Coordonné avec les travaux « ARTICLE 8 »
PROGRAMME 2015 1SMED13 1 AIX-EN-PROVENCE

1. Renseignements sur la convention de financement de travaux

Convention de financement de travaux signée entre le Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches du Rhône (SMED13), Maître d'Ouvrage, et la Commune DE AIX-EN-PROVENCE, ayant fait l'objet de la délibération du 28 septembre 2015 n°DL.2015-401.

Lieu des travaux : Rues de la Poudrière (Tr.I), Saint Lazare et Martino Deplat

2. Avenant à la convention de financement des travaux

Article 1ER :

La convention de financement des travaux désignée ci-dessus, est complétée dans les conditions fixées aux articles suivants .

Article 2 :Objet de l'avenant

Mise en souterrain ou en technique discrète des réseaux de communications électroniques en coordination avec les travaux d'intégration dans l'environnement des réseaux de distribution publique d'énergie électrique désignés dans la convention de financement de travaux ci-dessus.

Article 3 :Incidence financière de l'avenant sur la participation communale

Le plan de financement correspondant aux travaux objets du présent avenant se décline comme suit:

Montant estimatif HT des travaux sur le réseau de télécommunications :	63 916 €
TVA 20% (due par la commune):	12 783 €
Montant PARTICIPATION COMMUNALE :	76 699 €

L'opérateur de télécommunications assure l'étude technique préliminaire, la maîtrise d'ouvrage des travaux de câblage, de dépose des appuis non communs, et leur prise en charge financière.

Article 4:

Toutes les clauses de la convention de financement des travaux demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Fait à Miramas, le

Pour le SMED13,

Pour la Commune,

Le Président,
Monsieur Jack SAUTEL

Le Maire,
Madame Maryse JOISSAINS-MASINI